# AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 26-9-72 423830

PUBLICATION PÉRIODIQUE

**ÉDITION DE LA STATION DE LA RÉGION PARISIENNE**

PARIS, HAUTS DE SEINE, SEINE St DENIS, VAL DE MARNE, ESSONNE, VAL D'OISE, YVELINES, SEINE ET MARNE

**ABONNEMENT ANNUEL 25 F**

**RÉGISSEUR RECETTES-AVANCES - D.D.A. PROTECTION DES VÉGÉTAUX, 47 Av. Paul-Doumer, (93) MONTREUIL-s-BOIS - 287 76-71**

C. C. P. PARIS 9063-96

BULLETIN N°144

21 SEPTEMBRE 1972

## DESHERBAGE DU COLZA D'HIVER

1°) Herbicides à employer avant le semis du colza : ce sont tous des produits volatils qui doivent être enfouis rapidement.

- Cycloate (Ro-Neet). La persistance d'action de ce produit, très volatil, dépend de l'état et de la nature du sol. Les sols humides et filtrants, les températures élevées accélèrent son évaporation. Principalement efficace sur graminées, il s'emploie à la dose de 3,0 kg de matière active/hectare.
- Diallate (Avadex). Il empêche la germination des graminées adventices. La dose employée est de 1,4 kg de m.a./ha.
- Napropamid (Devrinol). De rémanence assez longue (6 mois) il est notamment efficace sur Agrostis, Ray-Grass, Paturin, Vulpin et Capselle, Gaillet, Matricaire, Mourons, Véronique, et s'utilise à 1 kg de m.a./ha.
- Nitralin (Planavin 75). Assez stable dans le sol, sa rémanence est de l'ordre de 5 mois. Il est efficace contre les graminées et les dicotylédones annuelles; le Gaillet gratteron est moyennement sensible. La dose d'emploi de 1,125 kg de m.a./ha est à adapter en fonction de la nature du sol.
- Trifluraline (Tréflan). Utilisé à 1,2 kg de m.a./ha, sa rémanence est d'environ 3 mois. Il est sensible à la lumière et agit sur graminées et dicotylédones annuelles.

Il faut ajouter à cette liste, le T.C.A. utilisable en pré-levée à 10 kg de m.a./ha.

2°) Herbicides à employer après la levée du colza.

- Carbetamide (Légurame P.M.). Ce produit est à appliquer en hiver pendant le repos végétatif, même sur sol gelé; par contre son emploi est à déconseiller par températures supérieures à 15°. Il agit sur les graminées annuelles et quelques dicotylédones. Il s'utilise à la dose de 2,1 kg m.a./ha.
- Dalapon (Alatex, Dowpon). Anti-graminées uniquement, ce produit à l'inconvénient de sensibiliser le colza au froid. Aussi est-il recommandé de l'employer le plus tôt possible entre le stade 2 feuilles et la fin du stade rosette (en tout cas avant montaison). Son action est lente et sa rémanence de l'ordre de 2 mois. Sa dose d'emploi est de 2,5 kg m.a./ha.
- Propyzamide (Kerb). Il agit sur un grand nombre de graminées annuelles, certaines graminées vivaces et de nombreuses dicotylédones. Employé à 0,750 kg m.a./ha au stade 3-4 feuilles, sa persistance d'action est fonction des conditions atmosphériques, en particulier, de la température.
- Propyzamide + Diuron (Kerb mix). Utilisé quand le colza a 4-5 feuilles, l'action de ce mélange est comparable à celle de la Propyzamide; toutefois la destruction des matricaires et même des sanves et ravenelles serait meilleure.
- T.C.A. (Basotox, Graminex, Trinax). Ce produit est peu rémanent et ses effets sont assez lents. Il est actif sur de nombreuses graminées annuelles et vivaces. Le traitement doit être effectué sur sol humide lorsque le colza a 2-3 feuilles vraies et avant le tallage du vulpin. Il peut sensibiliser la culture au froid et s'emploie à 8 kg m.a./ha.

Remarque : les doses mentionnées sont celles retenues par le service d'homologation; elles peuvent, dans certaines limites, être modifiées en fonction de la nature du sol, des adventices à combattre, .....

## CULTURES FRUITIERES.

- ANTHONOME DU POIRIER : dans les rares vergers où cet insecte occasionne des dégâts, effectuer un traitement dès réception de ce bulletin.
- TAVELURES : dans tous les vergers où la maladie est présente, la protection doit être assurée jusqu'à la récolte.

- **MALADIES DE CONSERVATION.** Une circulaire de la Répression des Fraudes et du Contrôle de la qualité, du 2 août 1972, précise que le Thiabendazole peut être utilisé dans les conditions suivantes :

1°- Traitement exclusivement de surface :

- par trempage ou aspersion au moyen d'une suspension de Thiabendazole dans l'eau,
- par recouvrement au moyen d'une pellicule de cire autorisée à laquelle est incorporée la dite substance,

2°- Au moment de la mise au commerce des fruits :

- le taux résiduel par kilogramme de fruits entiers ne doit pas dépasser 6 mg.
- le traitement doit être indiqué :

a) dans le commerce de gros, sur les factures et sur une face extérieure des emballages par la mention "conservé au moyen de Thiabendazole",
b) dans le commerce de détail, par une indication visible assurant, de manière non équivoque, l'information du consommateur, par la mention "conservé au moyen de substance agréée" inscrite sur une pancarte, placée au-dessus des fruits mis en vente.

## CULTURES LEGUMIERES.

- **TEIGNE DU POIREAU** : les attaques risquent de se poursuivre jusqu'à la fin du mois.
- **ROUILLE DU POIREAU** : sont efficaces le Mancozèbe 240 g, le Manèbe 160 g, le Propinèbe 210 g, de m.a./hl.
- **MILDIOU et ALTERNARIA DE LA TOMATE** : les dégâts sont en général faibles. Ils risquent de s'étendre surtout pour le Mildiou. Assurer la protection jusqu'à la récolte.

## GRANDES CULTURES.

- **ALTISE D'HIVER DU COLZA** : intervenir dès qu'il y a plus de 2 à 3 adultes au m2.

## TOUTES CULTURES

- **LIMACES** : ces ravageurs peuvent être détruits par l'emploi de :
  - Métaldehyde : produit présenté sous forme d'appâts en granulés ou poudre mouillable.
  - Méthiocarbe : anciennement dénommé Mercaptodiméthur, ce produit est également commercialisé sous forme d'appâts.

- **LEGISLATION** : Respecter scrupuleusement la législation sur les limites d'emploi des produits avant récolte.

L'Ingénieur et le Technicien
chargés des Avertissements Agricoles,

H. SIMON et R. MERLING.

Le Chef de la Circonscription
de la Région Parisienne,

R. SARRAZIN.

Dernière Note : Bulletin 143 - Supplément 1 - 28 AOUT 1972.

Imprimerie de la Station de la Région Parisienne - Directeur-Gérant : L. BOUYX.
47, rue Paul Doumer - 93100 MONTREUIL.